



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations  
du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes  
Séance du jeudi 14 octobre 2021**

**N° 1 – D. 14.10.2021**

*L'an deux mil vingt et un, le 14 octobre à huit heures trente, le conseil académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Madame BERTONECHE Caroline, présidente du conseil académique.*

**Point à l'ordre du jour :**

**2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil académique du 1<sup>er</sup> mars 2021 :**

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil académique du 1<sup>er</sup> mars 2021 en annexe ;

*Il est proposé aux membres du conseil académique d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil académique du 1<sup>er</sup> mars 2021 en annexe.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	88
Membres présents	28
Membres représentés	17
Nombre de votants	45
Voix favorables	44
Voix défavorable	0
Abstention	1

**Après en avoir délibéré le conseil académique approuve à la majorité de ses membres présents et représentés le compte-rendu de la séance du conseil académique du 1<sup>er</sup> mars 2021 en annexe.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

*Publié le : 04/11/2021*

*Transmis au Rectorat le :04/11/2021*

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 14 octobre 2021

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,  
Jérôme PARET

Pour le Président  
et par délégation  
—  
Le Directeur général des services  
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER DU 01 MARS 2021</b>
---

**Membres présents :** BERTONECHE Caroline, FORVEILLE Thierry, BURLACU Radu, DAVOUST Laurent, VERDIER Christine, REBOUD Jean-Luc, PERRIER Pascal, HOFFMANN Pascale, WOUTERS Yves, KLEIN Thierry, BRETON Jean, SORBA Julie, PERRIER PASCAL (à compter de 16h), ROSSI Caroline (jusqu'à 16h), SIMEU-ABAZI Zineb, BRUNET Bernard , BUYCK Jennifer, CAVAILLES Pierre, CHAVIN Alan, DEBIZET Gilles, DELAVAL Gwenaël, HANS Fabienne, LARROUDE Philippe, MARTIN-MERCIER Sylvie, RAVELET Corinne, SADOUX Stéphane, VIANES Laurence, DELAVAL Gwenaël, ZAMPA Virginie (jusqu'à 17h30), CUVEX-COMBAZ Jacky, MEVEL François-Xavier, MOLINA Marie-Carmen, ROUSSET Isabelle, SEIGNEURET Natacha, DUPUIS Clémence, FAGNON Vincent, PONCET Christophe, BODIN Juliette, BOSSON Bartimée, CONSTANT-MARMILLON Séverin, DUTILLEUL Noémie, MARC Emmy, MORIN Mathis, PREVOST Hugo, PUYGRENIER Raphaël, QUEMERAIS Eric, CHANDEZON Frédéric.

**Membres représentés :** BEGUE-SHANKLAND Laurent (donne à procuration à DAVOUST Laurent), GODIN-RIBUOT Diane (donne procuration à HOFFMANN Pascale), LEPETIT Marie-Bernadette (donne procuration à KLEIN Thierry), MOLINARI Véronique (donne procuration à VERDIER Christine), NOEL Frédéric (donne procuration à SORBA Julie), GODIN-RIBUOT Diane (donne procuration à HOFFMANN Pascale), KRZYWKOWSKI Isabelle (donne procuration à BUYCK Jennifer), BRETON Jean (donne procuration à CHANDEZON Frédéric à partir de 17H50), GUILLAUMIN Cyriac (donne procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie), HILY-BLANT Pierre (donne procuration à SADOUX Stéphane), LAVOREL Sabine (donne procuration à RAVELET Corinne), MACLEAN Catriona (donne procuration à HANS Fabienne), RIASSETTO David (donne procuration à ROUSSET Isabelle), SCHWAB Didier (donne procuration à DEBIZET Gilles) HOUAMA Souad (donne procuration à DELAVAL Gwenaël), OLIVRY Auguste (donne procuration à DUPUIS Clémence), LAURENT Cédric (donne procuration à MOLINA Marie-Carmen).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Informations de la Présidente du Conseil Académique**
2. **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Académique du 28 janvier 2021**
3. **Commission valorisation**
4. **Suite de la présentation de la version du plan stratégique de l'UGA complétée par les actions et les indicateurs (avis du CAC)**
5. **Questions diverses**

\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*

## 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique

Julie SORBA interpelle la présidente du conseil académique au sujet de la situation des doctorants étrangers en difficulté qui n'ont pas pu encore être réinscrits.

Caroline BERTONECHE, présidente du conseil académique, précise que la situation a pu être régularisée.

## 2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Académique du 28 janvier 2021

*Il est proposé aux membres du conseil académique d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil académique du 28 janvier 2021.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	42
Membres représentés	16
Nombre de votants	58
Voix favorables	54
Voix défavorable	0
Abstentions	4

Après en avoir délibéré le conseil académique approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil académique du 28 janvier 2021.

## 3. Commission valorisation

La présentation de la commission valorisation au sein de l'UGA est assurée par Gaëlle CALVARY en charge de la valorisation, au moyen des diapositives diffusées en séance.

La création de cette commission est bornée exclusivement au périmètre de la valorisation pour instruire d'éventuels conflits d'intérêt.

Il est rappelé que des enseignants chercheurs peuvent développer des activités de valorisation (transfert de leurs résultats de recherche vers le monde socio-économique et culturel). A ce titre-là, ils peuvent être amenés à occuper une position dans le privé pour accompagner le résultat de leurs recherches.

La loi PACTE cadre juridiquement cette situation avec 3 dispositifs qui sont activés très souvent :

- 25.1 : un collègue veut se positionner en tant que dirigeant ou associé dans une entreprise ;
- 25.2 : par son expertise scientifique, un collègue va accompagner le transfert de son résultat de recherche pour que l'entreprise puisse comprendre de manière approfondie ce résultat et en faire la meilleure exploitation ;
- 25.3 : implication d'un collègue dans les organes de direction d'une entreprise.

Se pose la question de la compatibilité entre leurs fonctions dans le public et dans le privé pour veiller à ce que les intérêts du service public soient préservés.

Une instance nationale examinait jusqu'à présent ces aspects pour l'ensemble des établissements français. La loi de transformation de la fonction publique a supprimé cette commission.

L'idée est d'internaliser l'instruction. Il reste une instance au niveau national qui est la HATVP (Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique) qui sera à solliciter avec parcimonie si des difficultés se font ressentir lors de l'instruction ou pour d'autres cas très stratégiques.

Le principe a été de partir sur une commission indépendante experte qui fasse une analyse déontologique coupée de toute influence. L'établissement peut prendre en compte ou non l'avis émis par cette commission.

4 propositions :

- Commission indépendante de la politique des établissements (EPE, CAPM) et indépendante d'un point de vue opérationnel, les chargés de valorisation ayant contribué au montage des dossiers ne s'exprimeront pas afin d'éviter tout conflit d'intérêt. La commission est saisie par les établissements employeurs. Elle rendra un avis consultatif aux établissements concernés.
- Périmètre des fonctions : commission systématiquement saisie au préalable pour les dossiers relevant des articles 25.1, 25.2 et 25.3 (implication dans le privé pour accompagnement des activités de valorisation).

Cette commission peut être également saisie de manière consultative :

- pour étudier les questions des cumuls d'activités, implication dans entreprises ;
- pour des demandes hors champ de la loi sur l'innovation (implication dans entreprises qui ne concernent pas le transfert de leurs résultats).
- Composition de la commission : commission resserrée avec des membres permanents et non permanents ainsi que des membres invités.
  - Membres permanents :
    - Président : Alexandre DELMOTTE, expert en valorisation de la recherche publique
    - Sébastien BRAMERET, expert en cumul des activités, activités de recherche avec la HATVP
    - Guy PARMENTIER, expert en innovation
    - François PAYSANT (pressenti pour être le futur référent intégrité scientifique de l'UGA)
  - Invités permanents non votants :
    - Isabelle CHERY, experte sur la loi de l'innovation
    - Gaëlle HORENKRYG, experte RH sur les dispositifs de porosité public-privé
    - Cécile CORNU, juriste et logistique
  - Invités non permanents non votants qui peuvent être conviés en fonction des dossiers instruits :
    - les chargés de valorisation
    - RH employeur
    - des référents déontologues employeur

- toute personne pertinente
- Principes de mandat
  - Prise de fonction le 1<sup>er</sup> mars 2021 en raison du nombre important de dossiers en attente
  - 3 fils d'activités attendent les membres de cette commission :
    - Instruire les dossiers en attente
    - Opérationnaliser cette commission
    - Effectuer des observations
  - Bilan à un an avec possibilité de compléter la commission
  - Durée de mandat : 4 ans

Julie SORBA s'interroge sur le lien et l'articulation de la commission avec le comité d'éthique et déontologie issu de la COMUE et qui va devenir celui de l'EPE.

Gaëlle CALVARY répond que cette commission a un périmètre resserré qui est la valorisation. Mais les deux structures seront forcément complémentaires puisque François PAYSANT est pressenti pour être membre des deux de façon à assurer une cohérence d'ensemble.

Zineb SIMEU-ABAZI demande de quelle manière ont été désignés les membres. Elle constate que les experts en biologie et en sciences techniques ne sont pas représentés. Il y a seulement des juristes.

Gaëlle CALVARY indique s'être appuyée sur le fonctionnement des autres universités comme celle de Montpellier qui est partie sur une expertise. Du fait de cette décision de solliciter les collègues experts du droit, ont été regardées les thématiques portées. C'est ainsi qu'a été repéré Alexandre DELMOTTE qui a fait sa thèse sur le sujet. Il a proposé Sébastien BRAMERET pour la HATVP qui apportait la bonne complémentarité avec une expérience de valorisateur. François PAYSANT représentera le domaine santé. Il est proposé de travailler un an avec ce noyau dur et si le besoin d'expertise thématique se fait ressentir, la commission conviera des invités thématiques, comme cela se fait à Marseille.

Thierry FORVEILLE déplore de la même manière la composition essentiellement juridique de la commission. La déontologie relève de problématiques juridiques mais pas seulement. En outre, il propose qu'une réflexion soit menée pour qu'il y ait un nombre impair de membres votants en rajoutant une personne, étant donné que la commission comporte un petit effectif.

Gaëlle CALVARY reconnaît que la Commission peut apparaître comme massivement juridique. Néanmoins, des valorisateurs vont équilibrer la sensibilité du comité. Si celle-ci s'avère trop juridique, la commission sera complétée par d'autres membres. S'agissant du nombre impair de membres, il est proposé pour le moment que le président ait une double voix.

Laurence VIANES demande si la rédaction d'un texte d'intention est prévue pour savoir comment procéder lors du renouvellement des membres.

Gaëlle CALVARY confirme qu'un règlement intérieur va être rédigé pour cadrer son fonctionnement.

Gilles DEBIZET s'interroge sur l'articulation entre l'entité qui instruit la pertinence des demandes de moyen pour la valorisation et la commission.

Gaëlle CALVARY précise que la commission est saisie par la direction des ressources humaines des établissements dès lors qu'un enseignant chercheur fait une demande. Elle émettra un avis sur la nature du conflit d'intérêt pour savoir si c'est raisonnable ou pas que l'établissement soutienne la demande. Il ne s'agit donc pas d'un avis sur la pertinence de la demande qui relève des établissements. Cet avis sera transmis aux établissements qui mettront en place les processus qu'il souhaite pour décider. L'objectif est que la commission soit neutre et donc qu'elle ne soit pas influencée par une politique d'établissement.

Fabienne HANS se questionne sur la quantité de demandes en attente et demande si les personnes qui font appel à cette commission seront auditionnées par ces quatre personnes.

Gaëlle CALVARY explique qu'il y a 5 dossiers par mois en moyenne tout domaine confondu à raison d'une commission mensuelle. Le rapporteur du dossier l'étudie de manière approfondie et fait le lien avec les chargés de valorisation. Pour répondre au deuxième point, ce seront les chargés de valorisation qui feront l'intermédiaire en présentant le dossier devant la commission.

Jennifer BUYCK s'interroge sur l'urgence à voter la création de cette commission, qui est certes un sujet important nécessitant d'être mise en place rapidement avec une solution clé en main (architecture de la commission, nominations). Elle estime un débat entre élus nécessaire. Elle est également troublée par cette idée récurrente de neutralité vis-à-vis de l'établissement alors que toutes les personnes pressenties dépendent de l'établissement.

Gaëlle CALVARY assure que l'idée n'est pas de mettre les membres du conseil académique devant le fait accompli. Il a été demandé de proposer une composition de commission devant le conseil académique. S'agissant de la neutralité, elle estime qu'elle est davantage respectée qu'au sein d'autres universités où la direction est impliquée. La question s'est posée de savoir si des personnalités externes à l'université pouvaient intégrer la commission, la réponse a été négative car jugée déraisonnable. Au sujet des membres de la commission relevant du Centre de Recherche Juridique, d'autres personnes de la commission étudieront les dossiers relevant de ce centre de recherche. Si des difficultés apparaissent, ce sera un axe d'évolution.

Caroline BERTONECHE tient à rassurer les membres du Cac en précisant que tout cela est évolutif et le conseil académique sera présent pour faire des bilans d'étape.

Laurence VIANES se demande si les chargés de valorisation ne sont pas trop impliqués dans le montage des dossiers en amont et s'il se situent bien à un niveau hiérarchique suffisant pour émettre un avis négatif. Elle s'inquiète de voir cette commission très resserrée au sein de laquelle ne siège aucun « naïf ».

Gaëlle CALVARY souligne qu'il a été proposé de nommer Isabelle CHERY qui est la co-responsable du service. Experte sur la loi de l'innovation auprès du réseau Curie et experte sur le terrain de la valorisation, son regard sera très intéressant et se situe au bon niveau hiérarchique. En ce qui concerne la présence de non-connaisseurs, il s'agit d'une piste à explorer par la commission.

Philippe LARROUDE dit partager l'avis de Jennifer BUYCK, il est difficile d'être mis devant le fait accompli. Pourquoi ne pas autoriser le vote aux invités non permanents, ce qui permettrait d'avoir des naïfs.

Gaëlle CALVARY précise que les invités non permanents ne sont pas des naïfs, ce sont des experts techniques. Ces derniers risquent d’être juges et parties si les dossiers sortent de leurs services, c’est pourquoi ils ne sont pas votants.

Philippe LARROUDE propose que des invités extérieurs puissent avoir le droit de vote. Il considère également importante la présence de femmes, ce qui n’est pas le cas.

Gaëlle CALVARY déplore que la gent féminine ne soit pas suffisamment représentée. Les femmes contactées étaient sur-engagées et ont dû décliner. C’est un axe de rééquilibrage à mener.

Clémence DUPUIS découvre la commission et s’interroge également sur la rapidité de mise en place. Elle se demande quelle était l’intention nationale en redonnant la main aux établissements. Cette commission recherche en même temps de la proximité et de la neutralité, ce qui semble contradictoire. Elle demande s’il serait possible d’étoffer cette composition avec la présence d’un naïf.

En réponse, Sébastien BRAMERET explique que cela fait partie d’un mouvement un peu plus général de défiance de l’Etat envers des autorités indépendantes. Il y a eu la disparition d’un certain nombre de structures qui intervenaient au niveau national. La décentralisation améliore l’indépendance des universités, néanmoins elle a un revers car l’Etat se désengage.

Gaëlle CALVARY ajoute que la structure nationale était en limite de dimensionnement avec le nombre de dossiers croissant en raison de la professionnalisation de la valorisation de la recherche publique.

*Il est proposé aux membres du conseil académique d’approuver les modalités de fonctionnement et la composition de la commission valorisation.*

*Le résultat du vote est le suivant :*

Membres en exercice	93
Membres présents	42
Membres représentés	16
Nombre de votants	58
Voix favorables	31
Voix défavorables	6
Abstentions	21

Après en avoir délibéré le conseil académique approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les modalités de fonctionnement et la composition de la commission valorisation.

#### **4. Suite de la présentation de la version du plan stratégique de l’UGA complétée par les actions et les indicateurs (avis du CAC)**

La présentation du plan stratégique de l’UGA complétée par les actions et les indicateurs est assurée par Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d’administration et Nadine GUILLEMOT vice-présidente en charge du pilotage et de l’amélioration continue au moyen des diapositives diffusées en

séance. La présentation prend en compte les modifications apportées lors des échanges de la précédente séance du conseil académique.

Hugo PREVOST est enthousiaste à l'idée que la MSE soit rétablie sachant qu'elle était déjà dans le dernier Schéma Directeur de la Vie Etudiante (SDVE) et qu'elle est attendue sur un certain nombre de points. Sur la question de la précarité, il déplore que des groupes de travail aient émis des propositions et qu'aucune ne soit reprise. S'agissant de l'engagement citoyen, il regrette que le plan se consacre uniquement aux étudiants qui s'engagent concrètement tandis que l'émancipation générale des étudiants est peu mise avant.

Nadine GUILLEMOT répond qu'il y a un engagement fort pour que la MSE soit mise en place au plus tard en 2023. Sur la question de la précarité et de l'engagement citoyen, ces thématiques sont au cœur du SDVE qui sera présenté aux instances.

Anne-Catherine FAVRE précise que « l'esprit critique des étudiants » peut être rajouté dans l'axe qui concerne « les défis de demain et la désinformation », puisque cet axe vise à former des étudiants qui puissent être critiques.

Julie SORBA constate que le plan est une liste d'intentions. Elle demande quels sont les moyens explicites à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. En ce qui concerne l'axe 4 et les notions de « précarité et de discrimination », elle ajoute qu'une attention particulière devra être apportée pour définir ces notions afin de s'assurer que les données recueillies sur le terrain soient analysables.

En réponse, Nadine GUILLEMOT explique qu'un projet est engagé depuis janvier 2021 autour d'un système d'information décisionnel (SID) qui apparaît dans l'axe 5 ce qui va permettre d'avoir des données partagées fiables. Elle poursuit en précisant que les actions proposées sont les illustrations des objectifs que l'établissement s'est fixé. Tous les ans, un bilan sera présenté devant les instances.

Christine VERDIER fait remarquer qu'il est écrit « construire la composante humanités santé, sport, sociétés, facultés des sciences, l'EUT, Grenoble INP » (slide 44). Elle demande ce qu'il en est des autres composantes.

Anne-Catherine FAVRE précise que les composantes indiquées sont celles qui sont en train de se construire sur un nouveau périmètre. L'université n'oublie pas de travailler avec les CAPM et autres composantes élémentaires qui ne font pas partie d'une CSPM.

Isabelle ROUSSET propose une modification de la formulation « de l'accueil à la professionnalisation des étudiants en situation de handicap, perpétuer notre culture grenobloise, véritable laboratoire d'inclusion sociale -> déployer des projets ciblés ». Elle considère qu'une telle rédaction sous-entend que des actions sont réalisées spécifiquement. Or, ce qui est construit pour les étudiants ayant un trouble ou un handicap est utile à 100% des étudiants.

Anne-Catherine FAVRE propose la formulation suivante « développer des dispositifs inclusifs ».

Alan CHAUVIN voit peu de dispositifs, dans l'objectif « accompagner le parcours étudiant et favoriser la réussite », qui soient mis en place à l'université depuis longtemps. Selon lui, on donne l'impression que « favoriser la réussite » est une chose nouvelle. Sur les indicateurs de la réduction de la précarité étudiante, il dit n'apercevoir que le point 6 correspondant « au nombre de personnes qui sont formées à l'accompagnement des étudiants » et trouve dommageable que ce soit l'indicateur de la réussite de

la réduction de la précarité étudiante. Il demande s'il ne serait pas préférable de mettre tout simplement comme indicateur la réduction du nombre d'étudiants en situation de précarité.

Nadine GUILLEMOT annonce qu'un travail est en train d'être mené sur les indicateurs en lien avec des groupes de travail techniques. A la suite des remarques émises, il convient de repenser les indicateurs, un retour sera fait durant l'été. En ce qui concerne la réussite étudiante (slide 19), l'accent est surtout mis en avant sur la réussite en licence en ce que d'une part, c'est un projet conséquent et d'autre part, que c'est dans la lignée de la stratégie du ministère. Les sous-objectifs sont des actions à renforcer, il ne s'agit pas d'actions nouvelles.

Frédéric CHANDEZON se demande dans l'axe 5 « renforcer notre partenariat avec les ONR -> simplifier fonctionnement unités mixtes », s'il existe des pistes au-delà de l'intention.

Anne-Catherine FAVRE précise qu'une réflexion est menée pour d'une part, simplifier le fonctionnement au niveau des outils du système d'information qui peuvent être différents au niveau des UMR et d'autre part, simplifier les procédures administratives entre les organismes nationaux de recherche et l'université.

S'agissant de l'assertion « rechercher une meilleure synergie dans les actions nationales et internationales », Pascal PERRIER tient à rappeler la teneur de débats menés au sein de la commission recherche indiquant que le terme le plus approprié serait « coordination » au lieu de « synergie » qui signifie agir de manière commune vers un même but. Si le but est de permettre la recherche en France, il n'y a pas d'obstacle. Néanmoins, si le but est que les actions de l'UGA soient les mêmes qu'au plan national et international, cela ne correspond pas à ce qui a été dit. La finalité étant que tous les projets de recherche puissent trouver un financement.

Anne-Catherine FAVRE soutient que l'université doit être moteur pour remonter des thématiques de recherche. Il est important dans ce cadre-là de chercher une synergie avec les organismes de recherche. Cela ne signifie pas que l'université va donner des moyens de recherche pour des actions qui seront menées au niveau national. Le terme sera changé pour « coordination ».

Clémence DUPUIS émet une proposition en indiquant que la focale est mise sur le fait d'accompagner la « réussite étudiante » (slide 39), il serait bien de préciser sur le même niveau l'attention portée à la situation de décrochage qui est intrinsèquement liée à la réussite collective.

Anne-Catherine FAVRE souligne que si l'université favorise la réussite en licence, elle veille à l'identification des situations de décrochage, ce qui demande une action ciblée éventuellement.

Nadine GUILLEMOT rajoute une action autour des « étudiants en situation d'échec ».

Gwenaël DELAVAL émet une remarque sur l'axe 5 « installer ensemble un nouveau modèle d'université et développer les moyens de son ambition -> développer collectivement nos ressources financières et humaines, se projeter sur une approche pluriannuelle des ressources humaines et des finances » : l'intitulé de l'axe est en contradiction avec la politique d'emploi de l'université qui a voté la suppression de postes. Par ailleurs, il propose de supprimer le cinquième indicateur « pourcentage de ressources propres », en ce qu'il sous-entend qu'il faut faire progresser cet indicateur pour compter davantage sur les ressources propres. Il estime que c'est dangereux dans la mesure où l'Etat doit s'engager financièrement de manière durable pour faire fonctionner l'université.

Anne-Catherine FAVRE tient à rappeler qu'il n'y a pas eu de vote de suppression de poste. Elle précise qu'il y a un différé de décision concernant certains postes. Elle souligne qu'une discussion très active est menée entre l'université et le ministère afin d'avoir suffisamment de subventions pour charges de service public. Pour développer l'université, il faut être capable de développer les ressources propres. Un retour sera fait cet été avec des indicateurs retravaillés. Le texte soumis au vote aujourd'hui est hors indicateurs.

Gilles DEBIZET suggère dans l'axe 5 de remplacer « un système d'information décisionnel partagé ~~permettant en particulier de partager des tableaux de bord~~ » par « accessible aux personnels et notamment sur les moyens alloués aux formations et aux laboratoires de recherche ».

Cette proposition est acceptée.

Frédéric CHANDEZON relève dans l'axe 2 « soutenir des unités de service à vocation nationale : Ecole Physique des Houches », que cette Ecole est un outil à vocation internationale, c'est donc restreindre que d'indiquer national.

Nadine GUILLEMOT propose de rajouter « nationale et internationale »

Clémence DUPUIS dit ne pas trouver pertinente l'utilisation du terme « territorial » qui désignerait une sous-échelle institutionnelle, cela peut apparaître réducteur pour l'intitulé de l'axe 2 « Impulser et co-construire avec nos partenaires les dynamiques territoriales, nationales et internationales ». Selon elle, le vocable « local » serait peut-être plus approprié.

Nadine GUILLEMOT répond qu'il s'agit d'une question délicate car le périmètre est plus large que le local avec la présence du campus de Valence qui concerne les départements de la Drôme et de l'Ardèche.

Gwenaël DELAVAL demande la suppression de l'assertion au sein de l'axe 2 « décliner cette identité dans le cadre d'un plan de communication globale de l'UGA » (slide 28). Il fait part de ses critiques sur la communication extérieure de l'UGA qui est démesurée (marque, publicité, affirmation identité...). Il estime que de telles actions ne relèvent pas du rôle de l'université.

Anne-Catherine FAVRE précise que cette action était en lien avec le fait que l'aspect montagne de Grenoble n'était pas assez mis en avant pour attirer des étudiants.

Gwenaël DELAVAL répond qu'il y a d'autres manières d'attirer les étudiants qu'un plan de communication global et demande sa suppression.

Gwenaël DELAVAL propose également la suppression de la partie « consolider l'écosystème d'innovation pour accompagner les entreprises dans leur développement » (slide 28). Il considère qu'il faut sortir de cette logique productiviste qui cherche à accompagner les entreprises dans leur développement.

Nadine GUILLEMOT précise que l'université se donne le droit de pas accompagner des entreprises qui ne sont pas en lien avec ses valeurs.

Isabelle ROUSSET soutient la remarque de Gwenaël DELAVAL, la rédaction sous-entend que l'université va accompagner la production des entreprises. Elle propose donc « accompagner des entreprises »

Jean-Luc REBOUD propose de remplacer développement par « évolution ».

Vincent FAGNON suggère d'indiquer, au sein de l'axe 3 « la politique d'employeur responsable », le pourcentage de doctorants n'ayant pas reçu de financement pour leur thèse ou qui doivent finir leur thèse dans le cadre de leurs droits au chômage.

Nadine GUILLEMOT tient à rappeler que c'est un sujet qui tient à cœur à l'université. Une réflexion est menée sur les actions à proposer pour réduire les précarités.

Gwenaël DELAVAL demande à ce que le conseil académique vote un amendement afin que soit inscrit dans le plan stratégique (axe 3) l'alignement vers le haut des conditions de travail et de rémunération (grilles indiciaires et régimes indemnitaires) de l'UGA et de toutes ses composantes.

Anne-Catherine FAVRE souligne qu'il n'est pas possible d'écrire cet amendement dans le plan sans avoir réalisé au préalable une analyse de l'impact financier pour l'UGA. En toute hypothèse, l'université tend vers l'alignement des régimes indemnitaires.

Caroline BERTONECHE propose de passer au vote du texte d'ensemble.

Gwenaël DELAVAL s'étonne que ses propositions d'amendements ne soient pas soumises au vote.

Gwenaël DELAVAL déplore que seulement deux personnes décident si les amendements vont être soumis ou non au vote. Il estime que ce n'est pas démocratique. Il s'étonne également des modalités de vote qui ne permettent pas de rendre publique la position des représentants au conseil académique sur des questions publiques comme pour le vote du plan stratégique.

En réponse, Caroline BERTONECHE précise que la majorité des membres ont préféré l'anonymat.

Gilles DEBIZET estime qu'il aurait été préférable que les deux amendements proposés par la CGT-FSU soient soumis au vote avant d'émettre un vote sur le texte d'ensemble.

Anne-Catherine FAVRE tient à répéter qu'il n'est pas légal d'ajouter dans le plan stratégique un point relatif à l'alignement des régimes indemnitaires vers le haut car on engage les CAPM qui conservent leurs compétences en tant qu'employeur

Jean-Michel MIEL rappelle les statuts de l'EPE qui prévoient que : « l'EPE s'engage à rechercher une cohérence des régimes indemnitaires par les différents employeurs sauf lorsqu'il s'agit d'une prérogative d'une instance nationale. C'est une cible de l'EPE qu'il cherche à atteindre au rythme de sa soutenabilité budgétaire et de ses établissements-composantes. L'EPE s'engage à développer un calendrier de mise en œuvre selon des critères de soutenabilité budgétaire. »

Nadine GUILLEMOT fait part de son accord pour reprendre les termes des statuts au sein du Plan stratégique.

*A la suite de la demande de la liste CGT-FSU, il est proposé aux membres du conseil académique d'approuver la suppression de l'action relative au plan de communication global du plan stratégique de l'UGA comme présentée ci-dessus.*

Membres en exercice	93
Membres présents	36
Membres représentés	18
Nombre de votants	54
Voix favorables	29
Voix défavorables	15
Abstentions	10

Après en avoir délibéré le conseil académique approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la suppression de l'action relative au plan de communication global du plan stratégique de l'UGA comme présentée ci-dessus.

Au regard de ce vote la version du plan stratégique de l'UGA est modifiée.

*Il est proposé aux membres du conseil académique d'émettre un avis sur la version du plan stratégique de l'UGA complétée par les actions et les indicateurs, avec les amendements, en annexe.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	36
Membres représentés	18
Nombre de votants	54
Voix favorables	31
Voix défavorables	13
Abstentions	10

Après en avoir délibéré le conseil académique, à la majorité de ses membres présents et représentés, met un avis favorable sur la version du plan stratégique de l'UGA complétée par les actions et les indicateurs, avec les amendements, en annexe.

## 5. Questions diverses

Gwenaël DELAVAL souhaite revenir sur les maquettes et les réductions d'heures dans les composantes qui ont un impact sur la qualité de la formation.

Caroline BERTONECHE répond qu'il s'agit d'une question à aborder en CFVU, en présence du vice-président en charge de la formation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h34.